

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 29 octobre 2020 à 18h30

PRESENTS : BOUCHE Estel, BOUCHEREAU Pauline, LABASSE Emmanuel, MARTIN Camille, ROUX Frédéric, SIMON Baptiste, TALANDIER DE L'ESPINASSE Théo, VAUZEILLES Daniel,

POUVOIRS : PANCRACIO Amélie, FOURNIER Pascal

EXCUSE : CREGUT Sylvain

M. Baptiste SIMON est désigné secrétaire de séance.

PROPOSITION DE DELIBERATIONS :

I) Transfert des pouvoirs de police « spéciale » du maire au président de la Communauté de Communes du Massif du Sancy

M. le Maire lit la proposition de délibération relative à la gestion des aires pour les gens du voyage et des déchets ménagers :

- * Le Maire de la Commune de Chambon sur Lac,
- * Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,
- * Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9-2 relatif au transfert des pouvoirs de police du maire au président d'établissement public de coopération intercommunale,
- * Vu les statuts de la Communauté de Communes du Massif du Sancy,
- * Considérant que la Communauté de Communes du Massif du Sancy exerce une compétence en matière de « collecte des déchets ménagers et assimilés » et « d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs » ;
- * Considérant que l'exercice de cette compétence par la Communauté de Communes implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à cette compétence au Président de la Communauté de Communes ;
- * S'oppose au transfert automatique des pouvoirs de police liés à la compétence « collecte des déchets ménagers » et « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

M. le Maire fait part de son entretien avec M. Lionel GAY, Président de la Communauté de communes du Massif du Sancy, sur ses compétences. La Communauté de communes n'a pas les moyens, à ce jour, pour gérer ces nouvelles compétences.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité pour que le maire conserve ses pouvoirs de police dans ces deux domaines.

2) Droit à la formation des élus

M. le Maire explique qu'il y a des obligations légales du Conseil municipal en termes de formation des élus.

Ainsi, il convient d'organiser une formation au cours de la première année de mandat pour tous les élus ayant reçu une délégation, d'inscrire un montant dédié à la formation des élus dans le budget prévisionnel et ainsi de faire délibérer le Conseil municipal sur les conditions d'exercices du droit à la formation.

Mme Florence DELAIGUE, secrétaire à la mairie, explique que des formations sur l'urbanisme et les finances publique sont prévues.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité l'application de ce droit à la formation des élus.

3) Coupure nocturne de l'éclairage public sur le territoire de la commune

Tout d'abord, pour simple information, M. le Maire fait part de demandes de plusieurs riverains pour couper l'éclairage public pendant le confinement.

M. le Maire explique qu'un arrêté a été pris en 2014 pour la coupure nocturne de l'éclairage public sur le territoire de la commune de la manière suivante :

Art. 2 : L'éclairage public sera éteint sur l'ensemble du territoire communal de 00h à 5h sauf au bourg, à Varennes et sur les bords de Lac Chambon, de 2h à 5h.

M. le Maire propose de réviser ces horaires en fonction des différents villages de la commune. Les membres du conseil se posent la question par rapport à l'activité des commerçants (Lac, Moneaux ...).

M. le Maire ne trouve pas judicieux d'avoir de l'éclairage en zone de montagne (pollution nocturne). Il invite l'ensemble du conseil à partager son avis.

Après discussion, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité les horaires suivants :

Horaires d'hivers : de 22h à 06h sur l'ensemble du territoire communal ;

Horaires d'été :

- de 22h à 06h sur l'ensemble du territoire communal,
- sauf au bourg, à Varennes et sur les abords du Lac, de 00h à 06h.

4) Adhésion à la mission d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents.

M. le Maire lit le mail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme qui propose aux collectivités locales un accompagnement et un conseil dans le domaine statutaire et en matière d'indisponibilité physique des agents publics.

M. le Maire demande ce qu'il se passe en cas d'absence d'un agent. Mme DELAIGUE explique que pour un agent contractuel, l'assurance ne prend pas en charge. Par contre, pour un agent titulaire, l'assurance rembourse après 15 jours d'arrêt maladie.

Après avoir pris connaissance du projet de délibération et de la convention d'adhésion, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité en faveur de cette adhésion.

5) Tarifs et conditions de la location de la Maison des Associations

M. le Maire lit l'ancienne délibération datant de 2016.

M. le Maire explique qu'il est compliqué de louer les barnums (manque de temps, de personnel, assurance ...).

A priori, il n'y a pas d'associations assujettis sur la commune.

Pour définir les nouveaux tarifs, la question de l'absence d'une cuisine se posent et une comparaison avec les tarifs des communes limitrophes.

Le tarif à la journée est envisagé.

L'achat d'une boîte à clefs avec un code est proposé par M. le Maire.

Le matériel (tables) est très abîmé. Il faudra le changer et le prévoir au budget 2021.

A l'unanimité, les membres du conseil votent les tarifs suivants :

Associations communales non assujetties à la TVA	GRATUIT
Associations communales assujetties à la TVA	
Forfait 1 jour	220 €
Forfait 2 jours	300 €
Forfait 3 jours	350 €
Habitants de la Commune	
Forfait 1 jour	80 €
Forfait 2 jours	150 €
Forfait 3 jours	200 €
Personnes et associations extérieures à la commune	
Forfait 1 jour	400 €
Forfait 2 jours	600 €
Forfait 3 jours	800 €

Après avoir voté à l'unanimité les nouveaux tarifs, M. le Maire lit la convention de location actuelle.

Il manque un plan avec les différentes issues et les emplacements des extincteurs.

Mme Estel BOUCHE propose de joindre au contrat le plan et les consignes de sécurité.

Le problème de savoir qui s'occupe de l'inventaire et sous quelles conditions est toujours d'actualité. Il n'a jamais été fait.

M. le Maire suggère que l'on peut aussi faire gérer la location par une agence extérieure (même s'il y a un pourcentage de frais de gestion) mais sans exclusivité. Le prestataire serait sur place.

La convention sera à revoir par la commission Cadre de vie.

6) Recensement de la population 2021

Le recensement aura lieu sur la commune de Chambon sur Lac du 21/01/2021 au 20/02/2021.

Il est proposé :

- le coordonnateur communal : Florence DELAIGUE (comme en 2016)
- le recenseur : Murielle RIGAUD (en 2016 : Pierre BABUT)

Pour le poste de recenseur, il convient d'embaucher une personne rigoureuse et connaissant la commune. L'INSEE viendra dans chaque commune pour expliquer la procédure à appliquer.

Les membres du conseil proposent de passer un appel à candidature ou de voir avec Murielle RIGAUD pour l'aménagement de ses horaires.

7) Conditions de l'enlèvement des encombrants

M. le Maire explique qu'à ce jour les habitants demandent l'enlèvement des encombrants, mais qu'aucune condition n'est fixée. Ce service s'adresse aux personnes qui sont dans l'incapacité de se rendre en déchetterie.

Il est demandé de créer une fiche d'inscription que les habitants devront remplir pour faire leur demande. Cette proposition est approuvée.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal votent pour :

- Un passage par mois : le vendredi sauf en juillet et en août ;
- Un volume de 3 mètres cube maximum par foyer.

Ce service s'adresse uniquement aux habitants de la commune se trouvant dans l'incapacité de vider leurs encombrants.

NOUVELLES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE :

Mme Aurélia RAYNAUD, secrétaire à la mairie, fait part de la proposition de la société KODEN-GED Desk relative à l'installation de nouvelles fonctionnalités sur le photocopieur actuel de la mairie.

Cette société propose donc :

- L'accès à Cloud : lorsqu'un document est scanné, il peut être directement enregistré au cloud dans un dossier prédéfini (la base de stockage se situe en France) ;
- Une connexion à distance : M. le Maire pourrait avoir accès directement aux dossiers enregistrés dans le Cloud et/ou lancer une impression avec sa tablette, même s'il n'est pas dans les locaux de la mairie ;
- Un système d'alarme pour rappeler les dates de renouvellement de contrats ;

- Un système d'envoi numérique des courriers directement à La Poste qui se chargera de la mise sous pli et de l'envoi ;
- Une formation à ce logiciel de 2 heures à distance, puis sur place un mois après de 2 heures également.

En prévision de la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données, la numérisation des différents documents peut être simplifiée.

Mme Florence DELAIGUE précise, qu'à ce jour, la commune paie 235€ TTC par mois pour l'utilisation du photocopieur (location + coût de la copie) et que ce service coûterait environ 30€ TTC en plus par mois.

Après discussion avec les membres du conseil municipal, M. le Maire propose de demander d'autres devis.

PROPOSITION D'ACHAT DE MOBILIERS ET DE FOURNITURES :

1) Achat d'une urne

M. le Maire explique, qu'en prévision des doubles élections, l'an prochain, une seconde urne a été achetée pour un coût de 172,87 € TTC. Cette somme va être entièrement remboursée par le service des élections de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

2) Achat d'un isoloir

Toujours en prévision des élections de l'an prochain et en raison de la vétusté de l'isoloir actuel, M. le Maire propose d'acheter un isoloir deux places (dont 1 PMR) pour la somme de 235,00€ TTC.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord pour cet achat.

3) Reliure des registres « Délibérations » et « Arrêtés »

M. le Maire explique que les délibérations et les arrêtés n'ont pas été reliés depuis 2012 et qu'il est nécessaire de les mettre sous forme de registres pour une meilleure consultation.

Un premier devis a été réalisé pour un montant de 218,40€ TTC. D'autres devis seront demandés.

4) Mise en place d'un tableau vitré à l'extérieur de la mairie

M. le Maire explique que la vitrine installée à l'extérieur de la mairie n'est pas suffisante pour afficher l'ensemble des informations (arrêtés, délibérations ...).

Un devis pour un montant de 246,00€ TTC a été proposé.

Après réflexion, le panneau vitré situé sur la Place de la Fontaine sera déplacé pour être installé à l'entrée de la Mairie.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS OU A EFFECTUER :

1) Assainissement

a. Le bourg

M. le Maire explique que, pour la tranche n°3, de la cave CHANET à la boulangerie MORILLAT, le goudron ne sera pas fait au propre ; et qu'à ce jour, la commune n'a pas le financement pour refaire la voirie (il faudrait refaire les

trottoirs en même temps). En ce qui concerne la voie départementale, il faudrait demander au Conseil Départemental s'il peut le prendre en charge.

b. La Guieze

M. Arnaud MORIN, SME Issoire, a chiffré le coût des travaux uniquement pour l'assainissement à hauteur de 75.000€ HT soit 95.000€ TTC.

Par contre, les employés communaux ne pourront pas effectuer ces travaux pour cause d'autorisations et de matériels spécifiques au vu de l'inclinaison des terrains.

M. le Maire propose de déclasser l'assainissement collectif pour le reclasser en assainissement individuel ; car, la commune n'a pas les finances nécessaires. Ce système permettrait d'éviter toute pollution.

M. Frédéric ROUX demande si les habitants du village ont été mis au courant. M. le Maire répond que Mmes MAYER, GATIGNOL et FERRY ont été informées.

c. Varennes

Suite à l'étude réalisée par GEOVAL, la seule opération qu'il reste à réaliser est l'enfouissement des réseaux électriques (50% SIEG, 50% commune). A ce jour, la commune est toujours dans l'attente du devis pour les fouilles.

En ce qui concerne la viabilisation du terrain appartenant à M. Jacky MEALLET, M. le Maire explique qu'il n'est pas accessible actuellement. L'enfouissement des réseaux nécessite de passer sur des terrains privés. Pour engendrer le moindre coût, il faudrait demander une servitude sur le terrain de M. GASC et/ou sur le terrain de M. TOUZET.

d. La Poste communale

M. le Maire fait part de son entretien avec Mme Caroline EMERARD et M. Laurent MENARD, Direction réseau et Banque Auvergne La Poste, pour réaménager La Poste communale.

Le bâtiment actuel est très vétuste et sa réhabilitation coûterait extrêmement chère. La commune peut bénéficier de subventions de La Poste ; mais, elles ne suffiront pas pour couvrir les frais de rénovation.

Une agence immobilière du secteur a estimé le bâtiment à 50.000€. Sa vente permettrait, peut-être, à une famille de s'installer dans le bourg.

M. SIMON demande les conditions pour réinstaller La Poste communal dans les locaux de la mairie. M. le Maire répond qu'il faut réaliser des cloisons et installer le coffre-fort selon des conditions de sécurité très strictes.

e. Le point de vidange des camping-cars.

M. le Maire fait part de plusieurs devis par l'entreprise COUDERT :

- Réfection partielle de la route d'accès au camping « Les Bombes » : 1524,00 €
- Traitement de nids de poules au droit du chemin de Petary : 2370,00€
- Réfection de voirie en enrobés devant l'aire de camping-car (sanistation) : 20.385,60 €

En ce qui concerne le dernier devis, Mme Estel BOUCHE et M. Frédéric ROUX estiment que ces travaux devront être définitifs et que le point de vidange ne devra pas être déplacé par la suite.

M. le Maire précise qu'il est toujours en attente du devis pour les abords du Lac. Avant de prendre une décision, il conviendra de vérifier le budget communal et de demander d'autres devis.

f. Sécurité extincteurs.

M. le Maire explique que Mme Amélie PANCRACIO (absente ce jour) est en charge du dossier de la Commission de Sécurité de la Maison des Associations.

La Commission de sécurité est donc passée le vendredi 16 octobre dernier. Il a été constaté que des extincteurs et des prises électriques ne fonctionnaient pas. De nombreuses recommandations ont également été faites (notamment les blocs sortie de secours ont plus de 10 ans et fonctionnent mal).

La société SICLI faisait les contrôles des extincteurs chaque année ; mais ne les a pas faits cette année. Par conséquent, Mme PANCRACIO a demandé un devis à M. Gratadeix. Son devis est moins cher que le contrat avec la société SICLI.

M. SIMON demande si les blocs sont hors de service ou si c'est juste les batteries qui sont défectueuses. M. le Maire répond qu'il y a un dysfonctionnement dans les blocs.

Un autre devis a également été demandé à M. Jandau.

M. le Maire propose de prendre le devis de M. Gratadeix, qui est le moins cher, et de laisser la gestion du dossier à Mme PANCRACIO. Les membres du conseil acceptent cette proposition.

g. Rénovation du toit de la cabane RABANY

M. le Maire fait part du devis pour rénover à neuf la couverture en chaume sur la cabane RABANY sous le cimetière. Le montant de ce devis s'élève à 6.978,00€.

Les entreprises effectuant ce genre de rénovation sont très rares ; il est donc difficile de faire un autre devis.

M. le Maire propose de demander des subventions « Petits patrimoine » auprès de la Communauté de Communes du Massif du Sancy et du FIC.

Le terrain devra être nettoyé et des fouilles devront être faites.

QUESTIONS DIVERSES :

1) SME Issoire – Diagnostic de réseau Assainissement

M. le Maire lit le courrier du SME Issoire relatif à la consultation des bureaux d'études concernant l'étude de diagnostic de réseau d'Assainissement.

Après analyse des offres (Bureaux GEOVAL-SECAE et bureau SAFEGE), il en résulte que la proposition du bureau d'études GEOVAL s'avère la mieux disante et la plus complète au niveau des prestations.

2) Devis SYSTEAU

a. Maintenance d'une pompe de relevage

M. le Maire rappelle le principe de la bêche qui se remplit et de la pompe qui rejette l'eau dans le lac, près du domicile de M. ALLARD.

L'installation avait été payée par le SIVU Assainissement Amont Couze Chambon et la Commune.

A ce jour, une des deux pompes est hors de service et son remplacement coûterait 1945,00€ TTC.

b. Maintenance biennale d'un poste de relevage – Année 2021

Le devis s'élève à 912,00€ TTC.

Mme Estel BOUCHE demande si le SIVU peut prendre une partie de ces maintenances en charge. M. le Maire demandera à M. le Président du SIVU, M. BELLONTE.

3) Courrier des conseillers départementaux du canton Le Sancy

M. le Maire lit le courrier des conseillers départementaux du canton Le Sancy. Ces derniers proposent de venir à la rencontre du nouveau conseil municipal.

En cette période de confinement liée au Covid-19, le rendez-vous devra être pris ultérieurement.

4) Réunion du CCAS

Mme Camille MARTIN informe le conseil municipal que le CCAS s'est réuni le mercredi 28 octobre dernier.

Les membres du CCAS s'interrogent sur le paiement du repas des aînés en début d'année. Ils ne comprennent pas pourquoi ce repas est inscrit au budget du CCAS et non celui de la commune. Mme DELAIGUE précise qu'il s'agit de fonds de la commune et d'un simple jeu d'écriture.

Mme MARTIN souhaite que cette ligne d'écriture soit mise sur le budget de la commune, et non celui du CCAS, pour l'an 2021 : Il conviendra de rétablir ce jeu d'écriture.

A ce jour, le maintien du repas de la commune n'est pas judicieux au vu de la situation sanitaire.

M. le Maire félicite les membres du CCAS pour leur travail et leur motivation.

5) Le bulletin municipal

Les membres de la commission Communication envisage de réaliser un bulletin municipal pour la fin de l'année. Et, une brève d'information doit être diffusée rapidement.

6) Prise de parole par M. Daniel VAUZEILLE

M. VAUZEILLE signale qu'il y a un problème d'évacuation sous le pont de « Perousse ». Il conviendra d'envoyer les agents techniques pour qu'ils résolvent ce problème.

M. VAUZEILLE fait part de la demande d'un habitant de la commune : ce dernier souhaite récupérer les bambous de l'œuvre Horizon située à Voissières. Cet habitant doit en faire la demande auprès de la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

Il est 22h05, la séance du conseil est levée.